



2016 2017 GUIDE NORMAND des formations

Au sommaire du guide :

L'ÉVÈNEMENT

CHAMPIONNAT DU MONDE MASCULIN IHF

Au KINDARENA de Rouen du 13 au 20 janvier 2017

page 3



L'ORGANISATION DES FORMATIONS

LES IMPOSITIONS EN TECHNICIENS pour la CMCD Régionale page 5

LES ITINÉRAIRES de formation existants sur la Ligue

L'architecture des diplômes d'Etat & fédéraux page 6 - 7

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

dans le cadre de la formation professionnelle continue page 8 - 13

TARIFS des formations

DATES DE DEPOT des dossiers d'inscription page 14

LE RÉGLEMENT de l'Institut Territorial de Formation page 15 - 17

LES OUTILS du Stagiaire page 18 - 20

LES CONTACTS UTILES page 21

LES FORMATIONS

DIPLÔME D'ÉTAT

La formation BPJEPS « Activité Sport Collectif » Mention Handballpage 23 - 24

ATTESTATION REGIONALE

La formation Accompagnateur d'Equipe page 25 - 26

QUALIFICATION FEDERAL

La formation Animateur de Handball Formule Weekend page 27 - 28

La formation Animateur de Handball Formule Semaine page 29 - 30

Le RENOUELEMENT de la qualification Animateur de handball page 31

La formation Entraîneur Régional Formule Classique page 32 - 33

La formation Entraîneur Régional Formule Semaine page 34 - 35

Le RENOUELEMENT de la qualification Entraîneur Régional page 36

STAGE REGIONAL Dirigeant ASSOCIATIF / Dirigeant EMPLOYEUR page 37 - 38

La « SOIREE TECHNIQUE » Capitalisable & Accessible à tous page 39 - 40

Le FORMULAIRE D'INSCRIPTION & le DOSSIER DE PRISE EN CHARGE page 41 - 42

La VALIDATION DE L'EXPERIENCE professionnelle d'Entraîneur page 43

Le CALENDRIER prévisionnel des formations page 44



Formation à distance

BPJEPS

SPORT COLLECTIF

Page 22



L'EDITO

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi (ITFE) Normand, né du Projet Territorial Normand par une volonté de mutualiser les moyens logistiques, humains et financiers, en faveur d'une égalité d'accès à la formation sur le territoire Normand, met à votre disposition **le Guide Normand des Formations 2016 / 2017**.

Elaboré non seulement pour vous présenter les formations habilitées par la Fédération Française de Handball et le Ministère de la Jeunesse et des Sports & de la Cohésion Sociale ; ce guide, vous permettra aussi, de visualiser une formation « Active » des stagiaires par l'alternance de différents modes de transmission qui privilégient le « VIVRE » et le « PARTAGE », afin de pouvoir :

- Encadrer, animer ou entraîner le handball ;
- Séduire et fidéliser les différents publics ;
- Situer son action dans l'environnement de son club autour d'un projet partagé.

Considérant ce guide comme le document de référence qui définit et régleme l'organisation des formations à l'échelle de notre territoire ; nous vous invitons à en prendre connaissance et à le faire connaître, dans l'intérêt général de tous les acteurs du handball normand.

Bonne lecture à toutes et à tous
et bonne saison...

L'Equipe de l'ITFE.

L'ÉVÉNEMENT au **KINDARENA de Rouen** lors du Mondial du 11 au 29 janvier

Mercredi 11	PARIS	Cérémonie d'ouverture	20h45
Jeudi 12			
Vendredi 13	ROUEN	KINDARENA Poule C Biélorussie Chili Allemagne Hongrie Croatie Arabie Saoudite	14h00 17h45 20h45
Samedi 14	ROUEN	KINDARENA Poule C Hongrie Croatie	20h45
Dimanche 15	ROUEN	KINDARENA Poule C Chili Allemagne Arabie Saoudite Biélorussie	17h45 20h45
Lundi 16	ROUEN	KINDARENA Poule C Hongrie Chili Croatie Biélorussie	17h45 20h45
Mardi 17	ROUEN	KINDARENA Poule C Allemagne Arabie Saoudite	17h45
Mercredi 18	ROUEN	KINDARENA Poule C Arabie Saoudite Hongrie Biélorussie Allemagne Croatie Chili	14h00 17h45 20h45
Jeudi 19			
Vendredi 20	ROUEN	KINDARENA Poule C Chili Arabie Saoudite Allemagne Croatie Biélorussie Hongrie	14h00 17h45 20h45
Samedi 21	PARIS	1/8 FINALE	20h45
Dimanche 22	PARIS	1/8 FINALE	18h00
Lundi 23			
Mardi 24	PARIS	1/4 FINALE	20h45
Mercredi 25			
Jeudi 26	PARIS	1/2 FINALE	20h45
Vendredi 27	PARIS	1/2 FINALE	20h45
Samedi 28	PARIS	Médaille de Bronze	20h45
Dimanche 29	PARIS	Finale	17h30



L'ORGANISATION DES FORMATIONS

LES IMPOSITIONS EN TECHNICIENS *pour la CMCD Régionale*

Pré nationale

En fonction
du contexte

Secteur MASCULIN

Secteur FEMININ

Prévoir pour une
ACCESSION
en Nationale

1 Entraîneur Régional
en formation Entraîneur Inter Région

1 Entraîneur Régional
en formation Entraîneur Inter Région

1 Animateur de HB

1 Animateur de HB

Pour EVOLUER
en Pré nationale

1 Entraîneur Régional

1 Entraîneur Régional

1 Animateur de Handball

1 Animateur de Handball

INFORMATION IMPORTANTE pour le niveau Pré national : La CMCD Régionale reconnaît les AHB et ER certifiés dans l'année en cours par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi MAIS ne reconnaît pas dans le socle de base les licences blanches

Excellence

En fonction
du contexte

Secteur MASCULIN

Secteur FEMININ

Prévoir pour une
ACCESSION
En Pré nationale

1 Animateur de HB
en formation Entraîneur Régional

1 Animateur de HB
en formation Entraîneur Régional

1 personne
en formation Animateur de HB

1 personne
en formation Animateur de HB

Pour EVOLUER
en Excellence

1 Animateur de Handball

1 Animateur de Handball

1 Accompagnateur d'Equipe

1 Accompagnateur d'Equipe

INFORMATION IMPORTANTE pour le niveau Excellence : La CMCD Régionale reconnaît les AHB, ER et AE certifiés dans l'année en cours par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi et reconnaît les techniciens en licences blanches (voir conditions dans le règlement CMCD)

Honneur

En fonction
du contexte

Secteur MASCULIN

Secteur FEMININ

Prévoir pour une
ACCESSION
En Excellence

Socle de base « technique »
Identique en Excellence

Pour EVOLUER
en Honneur
Vœu adopté à l'AG
du Teilleul 2015

À partir de la saison 2016 2017 :

1 Animateur de Handball

1 Accompagnateur d'Equipe

INFORMATION IMPORTANTE pour le niveau Honneur : La CMCD Régionale reconnaît les AHB, ER et AE certifiés dans l'année en cours par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi et reconnaît les techniciens en licences blanches (voir conditions dans le règlement CMCD).

LES ITINERAIRES *de formation existants*

Votre objectif :

Devenir entraîneur bénévole
ou se perfectionner dans cette activité

Devenir entraîneur professionnel



Pour y parvenir :



Obtenir un diplôme fédéral

Obtenir un diplôme d'Etat

Architecture des diplômes d'Etat sur le territoire :

Rappel : Les diplômes d'Etat BEES1 et BEES2 sont remplacés depuis le 1er janvier 2011 par le BP JEPS, le DE JEPS et le DES JEPS.
Les diplômes d'Etat permettent l'accès aux filières des collectivités territoriales.

METIERS	DIPLOMES NECESSAIRES
Animateur en club, en comité ou en ligue Conseiller Technique Fédéral	Le BP JEPS <i>(proposé par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi)</i> Brevet professionnel, spécialité « Activités sports collectif » Mention handball
Entraîneur de club dont l'équipe évolue en championnat de France Responsable de pôle Entraîneur de centre de formation Formateur de cadres	DE JEPS Diplôme d'Etat, Spécialité Perfectionnement sportif, Mention handball
Entraîneur dont l'équipe évolue En LNH, LFH ou D2M Formateur de formateurs Directeur technique de club Manager général	DES JEPS Diplôme d'Etat Supérieur Spécialité Performance sportive, mention handball

LES ITINERAIRES de formation existants

Architecture des formations fédérales sur le territoire :

NB : La formation **Animateur de handball** et **Entraîneur Régional** existent sous forme de stage en **Formule Semaine**.

Demi journée / Weekend / Module

Soirée Technique

**Licencié
FFHB**

**Accompagnateur
d'Equipe**
20 h

**Animateur
de handball**
100 h ou 120 h
= (UC 8 & 9 BPJEPS)

Entraîneur Régional
120 h

La Pratique

Positionnement

Positionnement Module 1

La Vie Associative

La Vie Associative

Module 1
De l'animateur à l'entraîneur

Le Jeu & le Joueur

Le Jeu & le Joueur

Module 2
L'entraîneur en situation

La Séance & le Projet

Les Clés de l'Animation

WE Enfants & Jeunes

Module 3
L'entraîneur et le handball

Animation en Structure
Adultes

Module 4
L'entraîneur et son projet

Toutes
Accessibles

1 Obligatoire
Sur l'arbitrage

2 Obligatoires

Accessibles
mais non capitalisables



Pas de recyclage

Weekend Spécifique

Weekend Spécifique

ou

+ 2 Soirées Techniques

2 Jours sur
Normandie Avenir



ou

+ 1 Soirée Technique

4 Jours sur
Normandie Avenir



Les Recyclages



LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

*dans le cadre de la formation
professionnelle continue*

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

dans le cadre de la formation professionnelle continue

La convention collective nationale du sport signée par les partenaires sociaux a été étendue par arrêté du 21 novembre 2006, publié au Journal officiel le 25 novembre 2006. Dans ce cadre, les dispositions du chapitre 8 relatives à la formation professionnelle sont applicables à tout groupement sportif relevant du champ d'application de la convention collective et ayant un code NAF suivant :

7990Z – 8532Z – 8551Z – 8559A – 9311Z – 9312Z – 9319Z – 9411Z – 9412Z – 9420Z – 9499Z.

L'objectif est de faciliter l'accès à la formation de l'ensemble des salariés et dirigeants bénévoles des entreprises du secteur.

1. Qu'est-ce que la branche du sport ?

C'est l'organisation politique paritaire qui définit, détermine et propose des orientations générales pour les pratiques de formation pour l'ensemble du sport. Elle détermine les niveaux de collecte et les critères de prise en charge, les actions prioritaires financées, etc., en collaboration étroite avec un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). En mars 2015, les partenaires sociaux de la branche professionnelle ont désigné **Uniformalion** pour accompagner les structures de la branche sport dans leurs projets de formation. Un arrêté publié le 21 juillet étend les accords à l'ensemble des structures sportives.

QUELQUES DATES À RETENIR

- À compter du 1er septembre 2015 : vous serez conseillé(e)s par Uniformalion pour tout projet de formation que vous souhaitez démarrer (voir plus loin liste des délégations régionales).
- Les projets de formation en cours avec d'autres OPCA sont traités et remboursés par AGEFOS PME ou OPCALIA selon le choix opéré par la structure pour la collecte en début d'année.
- Au 28 février 2016, toute structure relevant de la convention collective nationale du sport confie désormais ses contributions obligatoires à la formation professionnelle à Uniformalion.

2. Qui peut bénéficier du financement de la branche ?

Publics prioritaires :

Les actions de formation engagées au bénéfice **des salariés** sont prioritaires,

Les actions de formations engagées au bénéfice **des bénévoles** peuvent être prises en charge dès lors qu'elles s'adressent à des dirigeants bénévoles de structures employeurs et qu'elles sont en lien avec les responsabilités exercées par ce dirigeant bénévole au sein de cette structure (président, secrétaire général, trésorier, vice-président, membre du bureau directeur exécutif).

Uniformalion finance :

Les projets de formation prévus dans le cadre du **plan de formation (PF)** : déposer pour cela une demande d'aide financière (DAF) sur :

https://opca.uniformalion.fr/web_prive2/ ;

Les actions du plan de formation sont de deux types :

- actions d'adaptation au poste de travail ou liées au maintien dans l'emploi (constituent un temps de travail effectif avec maintien de la rémunération)
- actions de développement des compétences (peuvent se dérouler en dehors du temps de travail* avec versement d'une allocation formation)

Les formations des emplois d'avenir dans le cadre du **fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)** notamment dans les structures de moins de 10 salariés et dans le cadre du socle de compétences



Basse-Normandie

Olivier Picque

Tél : 0820 205 206, opicque@uniformalion.fr

Haute-Normandie

Anne-Sophie Chevalier

Tél : 0820 205 206, aschevalier@uniformalion.fr

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

dans le cadre de la formation professionnelle continue

CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

FONDS LÉGAUX PLAN DE FORMATION			
moins de 10 salariés	plafond annuel		1 000 € HT
	COÛT HORAIRE PRIS EN CHARGE	action de formation < 70 h	40 €/h
		action de formation > 70 h	25 €/h
		bilan de compétence / VAE	56 €/h
de 10 à 49 salariés	plafond annuel		1 500 € HT
	COÛT HORAIRE PRIS EN CHARGE	action de formation < 70 h	40 €/h
		action de formation > 70 h	25 €/h
		bilan de compétence / VAE	56 €/h
de 50 à 299 salariés	plafond annuel		2 500 € HT
	COÛT HORAIRE PRIS EN CHARGE	action de formation < 70 h	40 €/h
		action de formation > 70 h	25 €/h
		bilan de compétence / VAE	56 €/h

La structure peut accéder aussi :

- aux financements spécifiques **aux dispositifs de la professionnalisation**

(contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, préparation opérationnelle à l'emploi, formation de tuteurs) selon les critères définis par Uniformation.

FONDS DE LA PROFESSIONNALISATION	
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
12 €/h	9,15 €/h

- au dispositif compte personnel de formation, dont les modalités de prise en charge sont identiques au plan de formation.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (DAF) UNIFORMATION mode d'emploi

- Saisir en ligne votre « Demande d'aide financière » (DAF) dans « Votre espace ».

- Saisir une demande par action de formation ; possibilité d'inscrire plusieurs salariés sur une seule demande dès lors qu'ils participent à la même action et à la même date.

- Transmettre la « Demande d'aide financière » à votre délégation régionale, impérativement avant le départ en formation *, accompagnée du programme de la formation et du devis.

Une entreprise peut déposer plusieurs demandes d'aide financière en respectant un plafond annuel (voir ci-dessus).

- A titre exceptionnel, les formations ayant débuté depuis le 21 juillet 2015 pourront faire l'objet d'un examen au cas par cas.

PAIEMENT DIRECT D'UNIFORMATION DES FACTURES AUX ORGANISMES DE FORMATION

Afin d'éviter une avance de trésorerie, vous pouvez demander, au moment de la saisie de votre demande de remboursement sur « Votre espace », le paiement direct de la facture à l'organisme de formation

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

dans le cadre de la formation professionnelle continue

3. Organisation de la collecte

La loi du 5 mars 2014 a modifié le cadre des contributions à la formation professionnelle.

Il y a désormais **trois types de contributions** ouvrant droit à des financements différents.

Les collectes 2016 (sur masse salariale brute 2015) et 2017 (sur masse salariale brute 2016)

de l'ensemble des contributions relatives à la formation professionnelle *obligatoires* (légalles et conventionnelles négociées par la branche) seront réalisées par Uniformation.

Les cotisations légales et conventionnelles obligatoires sont à verser *avant le 1^{er} mars* de chaque année (base masse salariale de l'année N-1).

Les taux définis, selon la taille de l'entreprise, pour chaque modalité de financement couvrent :

plan de formation, professionnalisation, congé individuel de formation, compte personnel de formation,

Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Ils sont complétés par la cotisation CIF CDD.

Les partenaires sociaux se réuniront au cours du second semestre 2016 afin de définir les fléchages de ces fonds et les critères de financement.

Par ailleurs, les versements *volontaires* sont toujours possibles et peuvent être effectués auprès de l'OPCA de votre choix :

Agefos PME, Opcalia ou Uniformation. Vous pouvez ainsi optimiser votre gestion de la formation et des RH,

faire face à vos obligations d'employeurs et accéder à des financements complémentaires.

% de la MSB	Contributions légales						Contributions conventionnelles	Paritarisme	CIF bénévole	Total des contributions
	Taille des structures	Plan de formation	Professionnalisation	CIF CDI *	CPF	FPSP	TOTAL			
1 à 9	0,4	0,15	nc	nc	nc	0,55	1,05	0,06	0,02	1,68
10 à 49	0,20	0,30	0,15	0,20	0,15	1	0,20	0,06	0,02	1,28
50 à 299	0,10	0,30	0,20	0,20	0,20	1	0,15	0,06	0,02	1,23
300 et +	nc	0,40	0,20	0,20	0,20	1	0,10	0,06	0,02	1,18

La contribution pour la formation des bénévoles a un minimum de 2 € pour les entreprises de moins de 10 salariés, de 10€ pour les entreprises de 10 salariés et plus, avec un maximum de 5 000 €.

- Une contribution légale au CIF CDD est également due par tout employeur, à savoir 1% calculé sur la masse salariale brute des CDD de votre entreprise.

4. Financement de la formation selon le statut du stagiaire

Obtenir un financement, l'affaire de tous... mais surtout la vôtre !

Soyez un acteur de la recherche de votre financement.

Soyez incitateur auprès de votre structure, de votre pôle emploi, etc.

Si l'État participe au financement de la formation professionnelle initiale, aux côtés des conseils régionaux notamment, la formation professionnelle continue relève prioritairement de l'employeur, des branches professionnelles (par l'intervention des OPCA) et des conseils régionaux.

Il existe de nombreux dispositifs variant selon votre situation personnelle, il est donc important que vous commenciez à étudier vos droits dès votre inscription afin d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous. Voici quelques principes à retenir :

- le droit à une rémunération ou à une aide financière ne signifie pas que vous en bénéficierez de façon automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique ;
- vous devez pour chaque type d'aide remplir les conditions requises ;
- pensez aux éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide ; pendant votre formation, vous n'avez pas le statut d'étudiant : vous êtes stagiaire de la formation professionnelle.

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

dans le cadre de la formation professionnelle continue

Quelques conseils à retenir

- Commencer très tôt votre recherche, bien avant votre entrée en formation (ex : 6 mois pour un CIF, 3 mois pour un plan de formation...).
- Ne vous contentez pas d'un seul financement. Certaines prestations (ou aides) peuvent se cumuler.
- Privilégiez les contrats (professionnalisation ou apprentissage) si vous êtes en formation professionnelle initiale : préparer un BPJEPS ou un DEJEPS avec votre club.
- Analyser les différentes informations car vous cumulez peut-être 2 statuts.

Attention : les dispositifs et les informations sont susceptibles de modifications permanentes. Référez-vous au site internet du financeur.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE

Si vous avez entre 16 et 25 ans inclus et souhaitez préparer un diplôme en alternance :

contrat de professionnalisation : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux.

contrat d'apprentissage : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire dans un centre de formation d'apprentis (CFA) agréé par le conseil régional. Pour plus de précisions vous pouvez consulter le site de la Fédération nationale des CFA.

Si vous êtes salarié(e)

plan de formation : ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise.

congé individuel de formation (CIF) : après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge par les organismes paritaires agréés (OPCA) pour le CIF.

période de professionnalisation : période destinée à l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou période de participation à une action de formation dont l'objectif est défini par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) dont relève l'entreprise.

Si vous êtes demandeur d'emploi

La formation professionnelle a pour but de favoriser la reprise d'activité pour des personnes qui connaissent des difficultés sur le marché du travail ou qui souhaitent engager une reconversion professionnelle.

Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités.

Il convient de distinguer deux éléments : le coût de la formation et celui de la rémunération du bénéficiaire de la formation.

Certains dispositifs prévoient la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire.

D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire.

Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller à l'emploi dans les agences locales de Pôle emploi qui étudiera votre situation personnelle et votre projet avec vous. Les principaux dispositifs sont :

- action de formation financée par Pôle emploi (AFC),
- action de formation préalable au recrutement (AFPR),
- allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE),
- allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF),
- allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF),
- contrat de professionnalisation pour les plus de 25 ans, inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi gérée par Pôle Emploi

Si vous êtes sportif de haut niveau

Vous pouvez bénéficier de dispositifs spécifiques en matière d'insertion professionnelle. Pour de plus amples informations vous pouvez prendre contact avec le correspondant sport de haut niveau de votre Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

dans le cadre de la formation professionnelle continue

Le Compte personnel de formation (CPF)

Le compte personnel de formation est une nouvelle modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser le parcours professionnel.

Le compte personnel de formation (CPF) est ouvert pour toute personne âgée d'au moins seize ans, qu'elle soit en emploi, à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelle.

Ces nouveaux droits acquis au titre du CPF sont attachés à la personne. Ainsi les heures de formation inscrites sur le compte demeurent acquises en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi de son bénéficiaire.

Le CPF remplace le DIF (droit individuel à la formation) à compter de janvier 2015. Les heures non consommées au titre du DIF pourront être mobilisées pendant cinq ans dans le cadre du nouveau compte.

Le compte permet de capitaliser des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures jusqu'à la limite de 150 heures au total. Pour un temps partiel, les heures sont calculées à due proportion du temps de travail effectué.

Les formations éligibles sont :

- **l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences**
- **l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE)**

C'est le salarié qui prend l'initiative d'utiliser son compte personnel de formation afin de concrétiser son projet de formation.

Si la formation se déroule hors du temps de travail, ou si elle vise l'acquisition du socle de connaissances et de compétences, ou lorsqu'elle fait suite à un abondement complémentaire de 100 heures, le salarié n'a pas besoin de l'autorisation de l'employeur.

Lorsque la formation est suivie en tout ou partie pendant le temps de travail, le salarié doit recueillir l'accord préalable de l'employeur. L'employeur lui notifie sa réponse dans un délai de 30 jours. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation.

Les partenaires sociaux définissent les formations éligibles au niveau national au sein de la branche sport.

Ces formations permettent d'accéder à un diplôme, un titre professionnel, une certification, un certificat de qualification professionnelle (CQP), des habilitations, etc. Elles constituent la liste des formations éligibles pour un titulaire.

Pour plus d'information : moncompteformation.gouv.fr.

TARIFS *des formations*

Formations proposées sur le territoire Normand

Formation	Frais inscription	Coût pédagogique
BPJEPS « Sports Collectif » Mention handball	150 euros	6 761.85 euros
Accompagnateur d'Equipe		91.50 euros
Animateur de Handball avec Accompagnateur d'Equipe		457.50 euros
Animateur de Handball Weekend		549 euros
Recyclage Animateur de Handball		91.50 euros
Animateur de Handball Semaine Ou Entraîneur Régional Semaine		549 euros
Entraîneur Régionale Classique		549 euros
Recyclage Entraîneur Régional		137.50 euros
Animateur de Handball et Entraîneur Régionale pour les salariés (OPCA)		1098 euros
Animateur de Handball et Entraîneur Régional pour les « Joueur Pro » (OPCA)		2000 euros
Stage Dirigeant Associatif & Dirigeant Employeur		Gratuit

DATES DE DEPOT *des dossiers d'inscription*

Formations	Date limite
BPJEPS « Sports Collectif » Mention handball	10 juin 2016
Accompagnateur d'Equipe	15 Octobre 2016
Animateur de Handball Weekend ou Semaine	15 Novembre 2016
Recyclage Animateur de Handball	15 Novembre 2016
Entraîneur Régional Classique ou Semaine	15 Novembre 2016
Recyclage Entraîneur Régional	15 Novembre 2016
Stage Dirigeant Associatif & Dirigeant Employeur	15 octobre 2016



REGLEMENT

*De l'Institut Territorial
de Formation et de l'Emploi
Normand*

REGLEMENT de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

Je m'engage sur une formation organisée par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi, quelles sont mes obligations ?

Modalités à respecter :

- Effectuer une inscription administrative complète.
- Etre présent à mon positionnement sans lequel mon entrée en formation ne peut être validée.
- Etre assidu aux séquences obligatoires intégrées dans mon parcours de formation (*)
- Etre présent au dispositif d'évaluation de la qualification visée.

() : Quels que soient les lieux ou les dates programmées, à partir du moment où tout cela m'a été présenté avant ma signature pour accord, dans un temps imparti, ne signifiant pas par abus, l'idée d'un grand intervalle de temps sans étapes imposées annuellement, mais bien au contraire, en me proposant une offre de séquences programmées en nombre suffisant sur tout le territoire et avec cohérence dans le temps au niveau organisationnel, pour respecter la typologie de moments complémentaires obligatoires ou conseillées pour réaliser mon parcours : positionnement ; demi journée ; soirées, matinées, après-midi techniques ; tests ; weekends ; modules ; stages...*

Sanction

Le non-respect de l'une de mes obligations précitées ou bien pour une absence, sans délivrance d'un justificatif reconnu par la Ligue comme justifié au regard de la « **Grille des justificatifs à fournir** » ci-après, entraînera le non reversement des sommes perçues à mon inscription et ma sortie du dispositif de formation pour non respect des modalités d'organisation convenues à mon inscription.

Si j'arrête ma formation en cours d'année

J'informe l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi dans les plus brefs délais par courrier ou mail, pour qu'une information officielle soit diffusée à mon club avant toute signature de rupture mentionnant la date exacte de mon arrêt.

Je prends conscience que cet arrêt aura des conséquences financières pour mon club ou pour moi-même en raison du non reversement des sommes perçues par la Ligue à l'inscription ; mais aussi pourra avoir des conséquences sportives pour mon club souhaitant peut-être, par l'obtention de ma qualification, répondre aux attentes de la CMCD.

Si j'arrête ma formation en cours d'année pour des raisons médicales

J'informe l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi dans les plus brefs délais et TRANSMETS LE JUSTIFICATIF requis au regard de la « Grille des justificatifs à fournir » **sous 7 jours**.

Si je suis absent sur une séquence obligatoire de mon parcours de formation

JE DOIS IMPERATIVEMENT :

Justifier mon absence, **sous 7 jours**, auprès de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi
Me rendre à la session de rattrapage si le justificatif fourni est reconnu comme justifié, en réglant les frais supplémentaires inhérents à l'organisation de ma session de rattrapage.

AU RISQUE DE M'EXPOSER :

A un rejet du dispositif de formation
Au non reversement des sommes dues à mon inscription.
Au non reversement des sommes dues pour l'organisation de la session de rattrapage.

AU RISQUE D'EXPOSER MON CLUB :

Au non reversement des sommes dues à mon inscription.
Au non reversement des sommes dues pour l'organisation de la session de rattrapage.
La non obtention d'une qualification attendue pour répondre aux attentes de la CMCD

REGLES DE VIE

Afin de remplir pleinement sa fonction pédagogique et garantir les bonnes conditions de déroulement des différents parcours de formation dans la sécurité de tous, sans remise en cause possible, pour infraction non intentionnelle ; l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi et l'Organisme de Formation se doivent de définir clairement en direction des formateurs et des stagiaires, des limites, des interdits et des pratiques bienveillantes.

L'article 121-3 du code pénal dégage deux principales obligations complémentaires pour un formateur ou un stagiaire :

à savoir **une obligation de prudence et une obligation de diligence qui se matérialise par la nécessité de prévenir et d'anticiper les éventuels dangers, en adoptant une attitude qui se veut prévoyante, vigilante et sécuritaire en fonction du contexte dans lequel il se trouve et du public auquel il a à faire.**

REGLEMENT *de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi*

C'est pourquoi, la prudence et la vigilance devront nécessairement être renforcées concernant les situations et contextes suivants :

1/ Les sorties

Il arrive fréquemment que des stagiaires demandent à sortir de la structure durant leurs pauses. Une demande de prudence et de diligence guidera la réponse de l'équipe des formateurs dans ce cas.

2/ Alcool et produits psychoactifs

L'Institut Territorial de Formation et de l'emploi, interdit la présence et la consommation d'alcool ou de produits psychoactifs sur les lieux de stage.

3/ L'utilisation de leur propres véhicules par les stagiaires

Si le stagiaire est titulaire du permis de conduire, qu'il dispose du temps nécessaire pour se rendre là où il veut, qu'il ne parait pas fatigué ou en incapacité de conduire son véhicule, rien ne semblera justifier une interdiction.

4/ Les situations d'animation ou d'entraînement proposées par les stagiaires

Si un stagiaire en pratique d'animation ou d'entraînement, propose une situation, un exercice, un jeu qui s'avère être dangereux pour la sécurité du public qu'il encadre (matériel ou terrain inadapté... par exemple). Le formateur sera dans l'obligation d'**intervenir pour faire cesser le danger** en privilégiant la sécurité du groupe, au détriment de l'axe pédagogique proposé par le stagiaire.

GRILLE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR EN CAS D'ABSENCE

Absences considérées comme « JUSTIFIEES »	Justificatif à fournir
Evénement familiaux	Acte d'état civil, inhumation
Congé maternité	Certificat médical
Congé paternité	Photocopie lettre adressée à l'employeur
Congé pour enfant	Certificat médical
Arrêt maladie ou accident /trajet	Arrêt de travail ou attestation de sinistre
Témoins ou jurés d'Assise	Convocation du Tribunal
Convocations Officielles	Convocation officielle
Urgences médicales constatées	Bulletin d'hospitalisation, certificat médical
Formation au sein de l'entreprise	Attestation de l'employeur
Mission Sapeur Pompier Volontaire	Attestation de l'organisme
Absences considérées comme « INJUSTIFIEES »	
Congés (voyage ; Sports d'Hivers ...)	
Panne de réveil	
Simple mot d'excuse	
Démarche administrative	
Match	
Réunion de famille, anniversaire...	



ANIM'H@ND Ce site propose :

- des situations et séances animées ou intégrant des vidéos,
- des documents de la Formation Initiale,
- des entretiens,
- des connaissances.

Son accès est libre. Il s'adresse tout particulièrement aux Animateurs de handball.

La conception, simple et progressive, de situations et de séances intégrant des animations et des vidéos...

L'adresse du site : <http://www.ff-handball.org>

CAMPUS DES HANDBALLEURS FOAD

« Campus des Handballeurs » est une plate forme pour les formations fédérales Animateur de handball et Entraîneur Régional accessible depuis l'interface du Service Territorial de Formation ; elle se positionne comme Centre de Ressources en FOAD (Formation A Distance) dans le parcours de formation des stagiaires.

Le stagiaire s'engage à suivre son parcours de formation sur la plateforme Campus des Handballeurs et à renvoyer en fin de formation l'attestation de réussite à l'ITFEN.



APPROCHES DU HANDBALL en ligne

Adresse du site : <http://www.handball.org/formation/approches-du-handball.html>

S'adresse à tous les publics (entraîneurs, arbitres, dirigeants), de tous niveaux.

Les objectifs sont :

- de faire vivre notre culture en mettant en ligne des articles anciens,
- diffuser des articles qui ne trouveraient pas leur place dans la revue,
- bonifier certains articles par l'ajout de vidéos.

Pour ne pas concurrencer la version papier, seuls les articles de la rubrique « Actualité » du dernier numéro sont mis en ligne ainsi que des articles de plus de deux saisons.

LES OUTILS *du Stagiaire*



L'INTERFACE de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi (En ligne)



L'adresse de cette interface : <http://sites.google.com/site/etrformationdescadres/>

L'interface pour les stagiaires est accessible depuis le site web de la Ligue, elle permet de consulter ou télécharger :

- Le guide normand des formations,
- Le formulaire d'inscription et de prise en charge,
- Les agendas des différents parcours de formation et recyclages avec toutes les dates et adresses des séquences organisées sur le territoire de la Ligue et l'affiche de chacune d'elles.
- Les Soirées Techniques accessibles à tous...
- Un lien direct, vers CAMPUS DES HANDBALLEURS pour la formation FOAD,
- Le guide des formations fédéral

LE LIVRET DE CONNAISSANCES (sur CAMPUS DES HANDBALLEURS en FOAD)

Le livret est destiné aux stagiaires de la formation Animateur de Handball & Entraîneur Région pour faire le lien entre les apports des différentes séquences (la logique interne de l'activité, l'activité adaptative du joueur à construire, les principes préconisés dans la construction d'une séance...)



FORMATION des Cadres	
Mon livret de connaissances ...	
Au sommaire	
LE JEU & LE JOUEUR	Page 4
La logique interne du handball	Page 4
Une activité adaptative du joueur à construire	Page 5
Analyse des alternatives et rôles du joueur	Page 7
Sécurité des alternatives dans le jeu	Page 8
Déclinaison du joueur = transformation du jeu	Page 9
La conduite motrice du joueur	Page 10
La stratégie adverse pour agir en conséquence	Page 11
La formation initiale - transformation des modes de jeu	Page 12
Les SAVOIR FAIRE à construire du jeune à l'adulte	Page 13
LA SEANCE	Page 15
Comment se construit une séance ?	Page 15
L'évaluation de la séance	Page 22
La séance chez les enfants	Page 23
L'importance de l'hydratation	Page 24
L'importance des éléments	Page 25
L'importance des points particuliers	Page 27
La projection du joueur (perception & passage)	Page 30
LE PROJET	Page 37
La méthode	Page 37
Analyse des facteurs qui vont influencer les choix	Page 40
Etablir un système dans chaque phase	Page 41
Organiser le système dans chaque phase	Page 41
Evolution possible du projet du -12 au -18	Page 41
LES CLES DE L'ANIMATION	Page 45
Preparer la séance	Page 45
La situation	Page 46
Les variables	Page 47
Pour jouer sur l'Espace d'action	Page 48
Pour jouer sur la Durée dans l'espace d'action	Page 49
Pour jouer sur le Temps dans l'espace d'action	Page 51
La conduite de situation	Page 52

LES OUTILS *du stagiaire*

APPROCHES DU HANDBALL

Cette revue offre, tous les deux mois, l'analyse de l'actualité du handball par des professionnels. Stratégie, tactique, analyse de phases de jeu, conseils et perspectives : les techniciens du handball prennent la parole. Ils conseillent, analysent et commentent les championnats en cours ou à venir. A l'aide de schémas et d'illustrations, ils vous proposent des situations concrètes à mettre immédiatement en pratique dans les séances d'entraînement.



LE NORMANDIE AVENIR



FORMATION DES CADRES

- Formation Entraîneur Régional (4ème module)
- Formation animateur de Handball (Matinée & AM Techniques)
- Recyclage animateur de Handball
- Recyclage Entraîneur Régional
- Formation Continue des acteurs du Parcours de l'Excellence Sportive
- Ouverture aux auditeurs libres...



FORMATION DES JOUEURS

- Premier regroupement régional de la catégorie d'âge

FORMATION DES ARBITRES

- Formation des Arbitres Jeunes amenés à intégrer le Parcours Régional
- Formation des Tuteurs, Conseillers et Observateurs d'Arbitres Jeunes

Destiné à améliorer les différents axes du Projet Territorial Normand lors de l'évaluation qualitative d'une douzaine de Jeunes Arbitres ainsi que de soixante jeunes joueurs et soixante jeunes joueuses, issus d'une même génération, dans le cadre d'un premier regroupement régional ; le Normandie Avenir est organisé chaque année au mois de Mai au CFAIE de Val de Reuil pour la qualité de son infrastructure (*localisation, gymnases de proximité, capacité d'hébergement, restauration, salles de réunion...*).

Considéré par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi comme un support très important pendant 4 jours de mise en situation pratique de nos futurs techniciens et techniciens en recyclage (observation, animation, entraînement, évaluation, encadrement de collectifs lors de tests match sur des objectifs ciblés...) ; cette manifestation est aussi un moment très attendu d'échange (entre nos formateurs, cadres de comités, entraîneurs, arbitres, observateurs, tuteurs AJ, médecins et kinésithérapeutes...) pour traiter des problèmes d'actualité du handball ou plus spécifiquement liés à l'entraînement, à l'arbitrage, à la formation des jeunes sur le Parcours de l'Excellence Sportive ou en formation initiale dans les clubs.

LES CONTACTS *utiles...*



Ligue de Normandie de Handball
Institut Territorial de Formation et de l'Emploi
 980 Avenue du Général de Gaulle
 76350 OISSEL

Secrétariat Formation Cadres

02.35.64.01.47
 1700000.tec@handball-france.eu

Élu Référent de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

Laurent BACHELOT

06.65.93.12.30
 laurentbachelot@ymail.com

CTS Coordonateur Formation Cadres

Hervé VIGOR

06.65.93.22.21
 vigorhb@yahoo.fr

CTF Coordonnatrice de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi & de l'Organisme de Formation

Sandra JEHANNE

07.60.05.64.59
 ctf.formation.normandie@gmail.com

CTF LNHB Coordonateur BPJEPS

Romain CAPELLE

06.62.97.14.17
 romaincapellelnhb@gmail.com



LES FORMATIONS

BPJEPS Activités « Sports Collectifs »

Mention : Basket-ball, Handball, Football, Rugby et Volley-ball

Formation habilitée sous le N° : 14014HABBP0008 par DRJSCS de Basse Normandie



Ce diplôme est mis en place par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi de la Ligue de Normandie de Handball à l'attention de stagiaires ayant une structure professionnelle d'accueil dans la mention choisie.

Le métier

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) Activité Sports Collectifs permet d'évoluer en tant qu'éducateur sportif.

Il s'agit d'un diplôme d'Etat de niveau IV. Il atteste de compétences permettant d'encadrer et d'enseigner à un 1er niveau de compétition dans sa discipline, et d'animer des séances d'initiation et de découverte dans les autres sports collectifs.

Le DOSSIER D'INFORMATION & le DOSSIER D'INSCRIPTION sont à Télécharger sur le site web de la Ligue de Normandie de Handball

Contenu de la formation

UC1 Communiquer dans un environnement professionnel

UC2 Prendre en compte les caractéristique des publics

UC3 Préparer un projet ainsi que son évaluation

UC4 Contribuer au fonctionnement de sa structure

UC5 Préparer une action d'animation en sports collectifs

UC6 Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation « sport collectif »

UC7 Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation « sport collectif »

UC8 Conduire une action d'animation dans la mention choisie

UC9 Maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive de la mention choisie

UC10 Promouvoir une pratique collective non traditionnelle à travers une animation tout public

Conditions d'accès à la formation

- Avoir 18 ans ;
- Etre titulaire du PSC 1 ou AFPS
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois ;
- Satisfaire aux tests des exigences préalables (TEP) : Parcours de motricité et Opposition Collective (football et handball).

Contenu des épreuves de sélection

Epreuve écrite

Le candidat dispose d'une heure trente pour synthétiser un document sur un sujet d'actualité dans la branche du sport.

Epreuve orale

Entretien d'une durée de 20 minutes (motivations, les parcours scolaires et professionnels).

Calendrier de la formation

Clôture des inscriptions :

1ère session : 6 juin 2016

2ème session : 29 juillet 2016

Tests d'Exigence Préalable d'Entrée en formation (TEP)

1ère session 15 juin 2016 (matin)

2ème session 30 aout 2016 (le matin)

Tests de sélection

1ère session 15 juin 2016 (après midi)

2ème session 30 aout 2016 (après midi)

Formation

du 26 septembre 2016 au 6 juillet 2017

Formation en Centre

682 heures

Formation en alternance

600 heures

Coût de formation

Coût pédagogique (*en parcours complet*) : 6 240.30 Euros

Frais d'inscription : 150 Euros



Possibilité de restauration et d'hébergement au Centre Sportif Normand d'Houlgate (Financement à la charge du stagiaire ou de son employeur).

Comment financer la formation ?

Les candidats peuvent bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération. Vous pouvez vous adresser auprès d'OPCA pour les salariés, à la mission locale pour les jeunes de 18 à 26 ans ou bien encore au Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi.

ATTESTATION REGIONALE *Accompagnateur d'Equipe*

Pré Requis d'inscription

Avoir 18 ans à la date de certification

Etre licencié à la date de début de formation

Volume de formation

20 heures

Organisation

3 demi-journées + 1 soirée technique spécifique sur l'arbitrage

Coût de la formation

91,50 €

Qualification

Attestation délivrée par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

Recyclage

Pas de recyclage pour cette formation.

Certification

Capitaliser la totalité des séquences dans l'année en cours

Date limite d'inscription : le 15 octobre 2016.

Le parcours de cette formation est à réaliser dans l'ordre suivant :

Demi Journée 1 = La Vie Associative

Demi Journée 2 = Le Jeu & le Joueur

Demi Journée 3 = La Pratique

+ une « Soirée Technique » sur les règles élémentaires de l'arbitrage dans son secteur

Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription

page 41

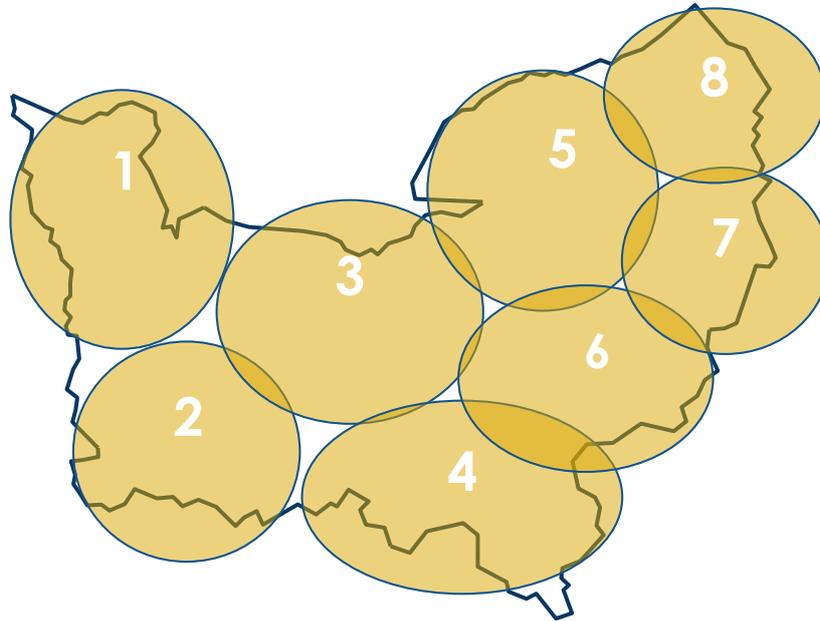
AC EQUIPE/ SECT

+ (votre N° de secteur à l'aide de la carte page 26)

ATTESTATION REGIONALE *Accompagnateur d'Equipe*

Une formation de proximité

Afin d'être au plus près des candidats, les demi-journées de la formation sont proposées dans 8 secteurs géographiques. Chaque stagiaire a la possibilité de participer aux demi-journées programmées sur les autres secteurs en respectant l'ordre de réalisation préconisé.



Calendrier prévisionnel des séquences programmées par zones de 9h à 12h

	La Vie Associative	Le Jeu & le Joueur	La Pratique	Soirée Arbitrage
Secteur 1	05/11/2016	12/11/2016	19/11/2016	Vu avec les stagiaires
Secteur 2	26/11/2016	03/12/2016	10/12/2016	Vu avec les stagiaires
Secteur 3	05/11/2016	12/11/2016	19/11/2016	Vu avec les stagiaires
Secteur 4	26/11/2016	03/12/2016	10/12/2016	Vu avec les stagiaires
Secteur 5	05/11/2016	12/11/2016	19/11/2016	Vu avec les stagiaires
Secteur 6	05/11/2016	12/11/2016	19/11/2016	Vu avec les stagiaires
Secteur 7	26/11/2016	03/12/2016	10/12/2016	Vu avec les stagiaires
Secteur 8	26/11/2016	03/12/2016	10/12/2016	Vu avec les stagiaires

QUALIFICATION FEDERAL *Animateur de Handball* Formule Weekend

Pré Requis d'inscription

Avoir 18 ans à la date de certification / Etre licencié avant le début de la formation

Etre obligatoirement en charge d'un collectif (entraînement et managérat)

Volume de formation

120 heures (100 heures si attestation Accompagnateur Equipe)

Organisation

5 demi journées ; 1 weekend ; 2 Soirées ou A Midi ou Matinées Techniques ; un parcours de formation

à distance (FOAD - 40h00) ; une mise en situation pratique d'animation dans un club (lieu à définir) ;

et remettre un projet de développement de structure.

Coût de la formation

549 euros

457.50 euros pour les personnes en possession de l'attestation Accompagnateur d'Equipe

1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)

Qualification

Carte délivrée par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

Durée de validité

Carte valable 3 ans

Nombre de places

32 places sur le territoire Normand

Date limite d'inscription : le 15 novembre 2016.

Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 32 stagiaires retenus en Formule Weekend, en fonction des critères suivants :

- Favoriser la certification d'un Animateur de Handball dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes,

informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

Restauration & hébergement

L'organisation du weekend permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir.

La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.

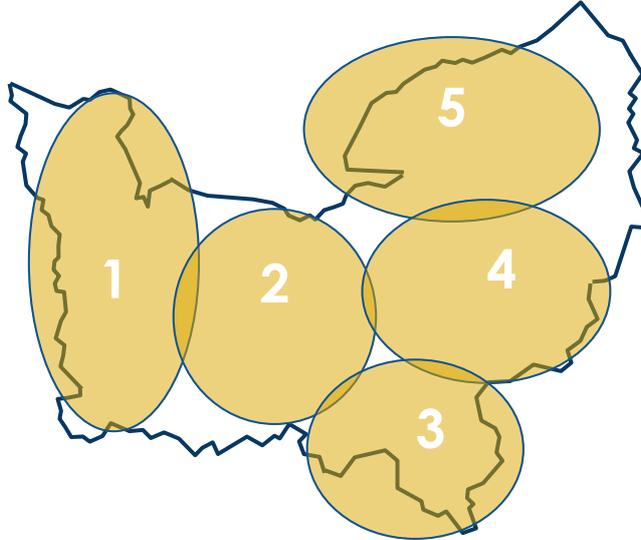
Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription

page 41

AHB / WEEKEND

Une sectorisation de la formation.

Afin d'être au plus près des candidats, les « Demi journées », « Soirées, Matinées, Après Midi Techniques », « Weekend » et « Animation en structure » sont organisés dans les 5 secteurs géographiques ci-dessous. Pour le cas de moins de 4 inscrits dans un secteur, l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi proposera une nouvelle orientation à chacun des candidats.



Organisation de la formation

Le positionnement : samedi 07 janvier 2017 de 9h à 12h

(Obligatoire pour valider son entrée en formation)

Demi journée 1 : samedi 21 janvier 2017 de 9h à 12h

La vie associative + FOAD 1 (Formation à distance)

Demi journée 2 : samedi 28 janvier 2017 de 9h à 12h

Le jeu & le joueur + FOAD 2

Demi journée 3 : samedi 04 février 2017 de 9h à 12h

La séance et le projet + FOAD 3

Demi journée 4 : samedi 11 février 2017 de 9h à 12h

Les clés de l'animation + FOAD 4

Le Weekend : du samedi 14 et dimanche 14 avril 2017 de 9h à 17h

(Accessible uniquement si les Demi Journées 1;2;3 & 4 ont été effectuées)

Animation avec Enfants & Jeunes + FOAD 5

Animation en structure : entre le 15 avril 2016 et le 9 juin 2017

(Réalizable uniquement si les Demi Journées 1;2;3 & 4 ont été effectuées avec le weekend « jeunes »)

Animation avec Adultes + FOAD 6

Rendre le projet de développement de structure pour le 9 juin 2017

Suivre son parcours de formation en FOAD (40h00) pour le 9 juin 2017

+

Participation à 2 Soirées ; Matinées ou A-Midi Techniques de son choix (entre Janvier & Mai 2017)

Un « Rattrapage obligatoire » sera organisé à la Ligue de Normandie de Handball le 18 et 19 février 2016 à Oissel pour les personnes dont le motif d'absence aura été considéré comme « JUSTIFIE » Sur les DJ1 .DJ2.DJ3.DJ4

QUALIFICATION FEDERAL *Animateur de Handball* Formule Semaine

Pré Requis d'inscription

Avoir 18 ans à la date certification / Etre licencié avant le début de la formation

Etre obligatoirement en charge d'un collectif (entraînement et managérat)

Volume de formation

120 heures

Organisation

3 stages de 3 jours ; 2 jours sur le Normandie Avenir ; 2 Soirées ou A Midi ou Matinées Techniques) ; un parcours de formation à distance (FOAD) et remettre un projet de développement de structure.

Coût de la formation

549 euros

1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)

Qualification

Carte délivrée par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

Durée de validité

Carte valable 3 ans

Nombre de places

12 places (AHB + ER) sur le territoire Normand

Date limite d'inscription : le 15 novembre 2016.

Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 12 stagiaires retenus en Formule Semaine, en fonction des critères suivants :

- Favoriser la certification d'un Animateur de Handball dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

Restauration & hébergement

La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage. Ces frais supplémentaires seront facturés au stagiaire ou au club après chaque module au coût réel.

Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription

page 41

AHB / SEMAINE

QUALIFICATION FEDERAL *Animateur de Handball* Formule Semaine

Organisation de la formation

Stage 1 : le 4 & 5 janvier 2017 à Caen

Positionnement / Vie Associative / Le Jeu & le Joueur / La séance & le projet
+ FOAD 1 pour construire la première partie du projet de développement

Stage 2 : du 7 au 9 février 2017 au Havre

Les clés de l'animation / Animation pédagogique
+ FOAD 2 pour construire la deuxième partie du projet de développement

Stage 3 : du 11 au 13 avril 2017 à Houlgate

Construction de séance / Animation pédagogique / Bilan de formation
+ FOAD 3 pour mise en place du projet de développement

Stage 4 : du 25 au 26 mai 2017 à Val de Reuil

Présence sur le Normandie Avenir



+

Participation entre janvier 2017 et mai 2017

A deux Soirées ; Matinées ou A-Midi Techniques de son choix

La certification sera conditionnée par :

- La participation aux 4 stages dans l'ordre établi (Il est obligatoire de participer aux 3 premiers stages pour être convoqué sur le stage 4 du Normandie Avenir)
- Le suivi de sa formation en FOAD sur « Campus des Handballeurs » (parcours validé à 100% avec 30h00 minimum de connexion)
- Le retour des travaux demandés
- La réalisation du dossier de développement de sa structure
- Répondre au niveau de connaissances et de compétences requises pour être Animateur de Handball

RENOUVELLEMENT de la qualification *Animateur de Handball*

Pré Requis d'inscription

Avoir une qualification Animateur de Handball obligatoirement en cours de validité au moment du stage

Volume de formation

20 heures

Organisation

2 circonstances de recyclage possibles

Coût du recyclage

91.50 euros

Durée de validité

Recyclage valable pour 3 ans

Nombre de places

Illimité.

Date limite d'inscription : le 15 novembre 2016.

Organisation de la formation

Option 1 : Weekend Spécifique RECYCLAGE (*)

le 18 & 19 février 2017 Lieu à déterminer

+

Une Soirée, Matinée ou Après Midi Technique au choix ...

Option 2 : Recyclage sur le Normandie Avenir (*)

le 27 & 28 mai 2017 à Val de Reuil

+

Une Soirée, Matinée ou Après Midi Technique au choix ...

(*) Restauration & hébergement

L'organisation du weekend **spécifique RECYCLAGE (Option 1)** permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir. La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.

En revanche, **pour les deux jours sur le Normandie Avenir (Option 2)**, un coût forfaitaire couvre la restauration et un **hébergement obligatoire** sur le site du fait d'une disponibilité attendue des stagiaires en soirée.

QUALIFICATION FEDERAL *Entraîneur Régional* Formule Classique



Pré Requis d'inscription

- Avoir 18 ans et être licencié
- Etre en charge d'un collectif (entraînement et managéral)
- Etre en possession d'une qualification Animateur de Handball en cours de validité.

Volume de formation

120 heures

Durée de la formation

4 modules sur l'année

Coût de la formation

- 549 euros
- 1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)

Qualification

Carte délivrée par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

Durée de validité

Carte valable 5 ans

Nombre de places

12 places sur le territoire Normand

Date limite d'inscription : le 15 novembre 2016.

Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 12 stagiaires retenus en formule CLASSIQUE, en fonction des critères suivants :

- Favoriser la certification d'un Entraîneur Régional dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

Restauration & hébergement

La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage. Ces frais supplémentaires seront facturés au club après chaque module.

[Lire la suite ...](#)

QUALIFICATION FEDERAL *Entraîneur Régional* Formule Classique

Certification

Participer aux 4 modules de formation. Obligation d'avoir participé aux 3 premiers modules pour être convoqué au module 4 (Normandie Avenir)

Suivre son parcours de formation en FOAD (30h00)

Répondre aux attentes des formateurs sur la notion d'investissement

Faire parvenir les documents demandés pour son évaluation

Rendre le dossier de « planification »

Répondre aux attendus et au niveau d'exigence de la formation

Organisation de la formation

Module 1 : samedi 17 & dimanche 18 décembre 2016

Module 2 : le 18 & 19 février 2017

Module 3 : le 15 & 16 avril 2017

Module 4 : du 25 au 28 mai 2017

Présence sur le Normandie Avenir



Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription

page 41

ENT REG / CLASSIQUE

QUALIFICATION FEDERAL *Entraîneur Régional* Formule Semaine

Pré Requis d'inscription

Avoir 18 ans et être licencié

Etre en charge d'un collectif (entraînement et managérat)

Etre en possession d'une qualification Animateur de Handball en cours de validité.

Volume de formation

120 heures

Organisation

3 stages ; 4 jours au Normandie Avenir et un parcours de formation à distance FOAD

Obligation d'avoir participé aux 3 premiers stages pour être convoqué sur le stage 4.

Coût de la formation

549 euros

1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)

Qualification

Carte délivrée par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

Durée de validité

Carte valable 5 ans

Nombre de places

12 places (AHB + ER) sur le territoire Normand

Date limite d'inscription : le 15 novembre 2016.

Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 12 stagiaires retenus en formule SEMAINE ,

en fonction des critères suivants :

- Favoriser la certification d'un Entraîneur Régional dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

Hébergement & Restauration

La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage.

Ces frais supplémentaires seront facturés au club après chaque module au coût réel.

QUALIFICATION FEDERAL *Entraîneur Régional* Formule Semaine

Certification

Participer aux 4 stages dans la saison avec l'obligation d'avoir participé aux 3 premiers stages pour être convoqué au stage 4 (Normandie Avenir)

Réalisation de son parcours de formation à distance (FOAD 30h00)

Rendre les documents demandés

Rendre le dossier de « planification » et le projet de « développement »

Répondre aux attentes des formateurs sur la notion d'investissement

Répondre aux attendus et au niveau d'exigence de la formation

Sectorisation de la formation

La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs en mesure de répondre aux besoins des stages (collectifs supports et salles disponibles...)

Organisation de la formation

Stage 1 : le 4 & 5 janvier 2017

Stage 2 : du 7 au 9 février 2017

Stage 3 : du 11 au 13 avril 2017

Stage 4 : du 25 & 28 mai 2017

Présence sur le Normandie Avenir



Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription

page 41

ENT REG / SEMAINE

RENOUVELLEMENT de la qualification *Entraîneur Régional*

Pré Requis d'inscription

Avoir une qualification Entraîneur Régional obligatoirement en cours de validité au moment du stage

Volume de formation

30 heures

Organisation

2 options possibles :

Effectuer le Weekend Spécifique Recyclage avec 2 soirées, matinées ou après-midi Techniques

Ou participer à 2 jours sur le Normandie Avenir avec 2 soirées, matinées ou après-midi Techniques

Coût du recyclage

137.50 euros

Durée de validité

Recyclage valable pour 5 ans

Date limite d'inscription : le 15 novembre 2016

Organisation de la formation

Option 1 : Weekend Spécifique « RECYCLAGE »(*)

Le 18 & 19 février 2017

+

Deux Soirée, Matinée ou Après Midi Technique au choix ...

OU

Option 2 : Recyclage sur le Normandie Avenir

le 27 & 28 mai 2017

+

Deux Soirée, Matinée ou Après Midi Technique au choix !

(*) **Restauration & hébergement**

L'organisation du weekend **spécifique RECYCLAGE (Option 1)** permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir. La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.

En revanche, **pour les deux jours sur le Normandie Avenir (Option 2)** un coût forfaitaire couvre la restauration et un hébergement obligatoire sur le site du fait d'une disponibilité attendue des stagiaires en soirée.

Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription

page 41

RECY / ER

STAGE REGIONAL *Dirigeant ASSOCIATIF / Dirigeant EMPLOYEUR*

Organisation du stage

JOURNEE 1 sur le THEME : le Dirigeant ASSOCIATIF

(Cocher votre participation sur le formulaire page 37)

9h à 10h15 : L'organisation du Sport en France

10h30 à 12h00 : La démarche de projet

12h00 à 13h30 : REPAS

13h30 à 15h00 : La comptabilité (gestion quotidienne et demande de subvention)

15h15 à 16h30 : La communication interne

16h30 à 17h00 : Questions diverses

JOURNEE 2 sur le THEME : Le Dirigeant EMPLOYEUR

(Cocher votre participation sur le formulaire page 37)

9h00 à 10h15 : Les Emplois Aidés

10h30 à 12h00 : La pérennisation des Emplois Aidés

12h00 à 13h30 : REPAS

13h30 à 15h00 : Contrat de Travail - La fiche de mission - CCNS

15h15 à 16h30 : Comment assurer une assise financière

Coût du stage

Stage gratuit pour les deux journées

Restauration

(cocher votre réservation de repas sur le formulaire page 37)

STAGE 1 : Le 29 & 30 octobre 2016

Lieu à déterminer

OU

STAGE 2 : le 25 & 26 février 2017

Lieu à déterminer

Date limite d'inscription pour les 2 journées : le 15 octobre 2016

Retourner le formulaire page 38 à la Ligue.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION au STAGE REGIONAL

Dirigeant Associatif / Dirigeant Employeur

Cochez votre comité

Manche

Calvados

Orne

Eure

Seine Maritime

CLUB

NOM DU STAGIAIRE PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE.....

DATE DE NAISSANCE / /

TELEPHONE PORTABLE

E-MAIL @.....

WEEKEND 1

JOURNEE 1 : le samedi 29 octobre 2016 de 9h à 17h

- Participera au Stage d'information **DIRIGEANT ASSOCIATIF**
Lieu à déterminer

JOURNEE 2 : le dimanche 30 octobre 2016 de 9h à 17h

- Participera à la formation **DIRIGEANT EMPLOYEUR**
Lieu à déterminer

WEEKEND 2

JOURNEE 1 : le samedi 25 février 2017 de 9h à 17h

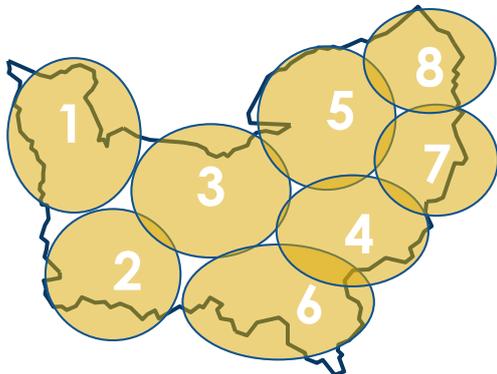
- Participera au Stage d'information **DIRIGEANT ASSOCIATIF**
Lieu à déterminer

JOURNEE 2 : le dimanche 26 février 2017 de 9h à 17h

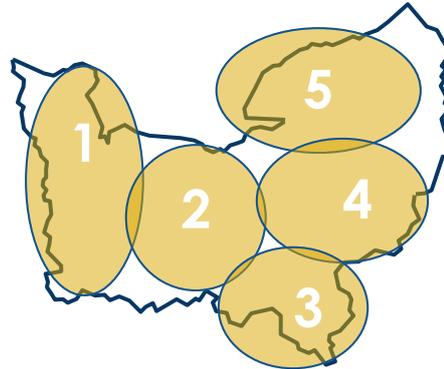
- Participera à la formation **DIRIGEANT EMPLOYEUR**
Lieu à déterminer

LA SOIREE TECHNIQUE *capitalisable & Accessible à tous...*

Dans le cadre des formations « **Accompagnateur d'Equipe** » et « **Animateur de Handball** », le Service Territorial de Formation lance un « appel d'offre » aux clubs susceptibles d'accueillir une Soirée, une Matinée ou une Après-Midi Technique dans les différents secteurs de formation.



Les 8 secteurs sur la formation « **Accompagnateur d'Equipe** »



Les 5 secteurs sur la formation « **Animateur de Handball** »

Les Soirées, Matinées ou Après Midi Techniques sont des moments d'échanges et de présentation, adaptés aux difficultés et besoins repérés dans la formation des cadres...

Elles sont ouvertes à tous les licenciés de la FFHB et capitalisables pour les stagiaires de la formation des cadres ...

L'affiche de chaque séquence est envoyée systématiquement à l'adresse mail officielle de chaque club Normand pour diffusion auprès de ses licenciés.

Organisation

La séquence est présentée sur un thème avec une documentation distribuée aux personnes présentes.

2 personnes animent la séance (l'animateur de la séance et l'animateur de l'échange dans les tribunes).

Le premier met en place les situations choisies et le second énonce les orientations prises.

Les stagiaires peuvent questionner sur le moment mais surtout noter leurs questions pour le débat faisant suite à la séance. Après la séance, les stagiaires et les intervenants se rencontrent pour échanger.

Déroulement

- 1) Arrivée des stagiaires, distribution de la séance, émargement de la feuille de présence.
- 2) Début de la séance (en fonction du thème entre 45 mn et 1h15)
- 3) Fin de la séance
- 4) Débat de 30 à 45 mn.

Besoins matériels

Un gymnase et une salle pouvant contenir 20 personnes (possibilité de faire l'échange dans le gymnase)

Un collectif et le matériel correspondant à l'animation du thème abordé

Un tableau blanc

**Le Formulaire PAGE 40 pour recevoir
une Soirée, Matinée ou une Après-Midi Technique
est à retourner avant le 15 octobre 2016 à la Ligue.**

FORMULAIRE *Pour recevoir une Soirée, Matinée ou Après-Midi TECHNIQUE*

/ /20

Date de dépôt

/ /20

Date de réception Ligue

Cochez votre comité

Manche Calvados Orne Eure Seine Maritime

N° de secteur sur la formation **Accompagnateur d'Equipe** :

N° de secteur sur la formation **Animateur de Handball** :

Club

Nom du contact club

Prénom.....

Adresse.....

.....

Code Postal Ville

Téléphone Portable.....

E-Mail @.....

Gymnase disponible

Nom du Gymnase

Adresse du gymnase ;.....

Code Postal Ville

Jours & Horaires possibles

- Le **LUNDI soir** à partir de 19h Le **MARDI soir** à partir de 19h
 Le **MERCREDI soir** à partir de 19h Le **JEUDI soir** à partir de 19h
 Le **VENDREDI soir** à partir de 19h Le **SAMEDI matin** de 9h à 12h
 Le **DIMANCHE matin** de 9h à 12h Le **DIMANCHE après midi** de 13h à 16h

Collectifs supports disponibles

- Enfants Age Masculin Féminin Niveau de jeu
 Jeunes Age Masculin Féminin Niveau de jeu
 Adultes Age Masculin Féminin Niveau de jeu.....

Signature du Président pour accord

Cachet du club

Le FORMULAIRE *d'inscription en formation*

/ /20

Date de dépôt

(Les dossiers incomplets seront retournés !)

/ /20

Date de réception Ligue

Cochez la référence de la formation demandée

- AC EQUIPE / SECT
 AHB / WEEKEND
 ENT REG / CLASSIQUE
 AHB / SEMAINE
 ENT REG / SEMAINE
 RECY AHB Option 1
 RECY ER Option 1
 RECY AHB Option 2
 RECY ER Option 2

Cochez votre comité

-
- Manche
-
- Calvados
-
- Orne
-
- Eure
-
- Seine Maritime

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

DATE DE NAISSANCE / / PROFESSION

TELEPHONE PORTABLE

E-MAIL @

Attention, les convocations seront envoyées par mail, l'adresse mail est donc obligatoire pour que le dossier soit recevable

CLUB EQUIPE ENTRAINEE

NIVEAU

Qualifications fédérales obtenues

Autre diplôme obtenu Année

Autre diplôme obtenu Année

JOINDRE AU DOSSIER

- 2 photos (avec votre nom et prénom inscrit derrière)
- 1 enveloppe libellée et affranchie à votre adresse
- Photocopie de la licence FFHB en cours de validité
- Photocopie de la carte d'entraîneur de niveau immédiatement inférieur à la qualification demandée
- Chèque couvrant les droits de la formation demandée à l'ordre de la Ligue de Normandie de Handball ou Demande de prise en charge par le club si vous ne réglez pas vous-même le coût de la formation
- 2 séances avec une lettre de motivation pour les formations animateur de Handball & entraîneur Région

ATTENTION : Les frais supplémentaires en cas de restauration ou d'hébergement seront facturés au club en plus du coût de la formation au coût réel.

En tant que Président du club et stagiaire, nous reconnaissons avoir pris connaissance du Règlement du Service Territorial de Formation dans le Guide Normand des formations 2015/2016 et nous engageons par notre signature à le respecter.

Nom et Prénom du Président

Nom et Prénom du Stagiaire

Signature du Président
Signature du Stagiaire
AVIS DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES DOSSIERS

-
- INSCRIPTION
- retenue*
-
- INSCRIPTION
- en liste d'attente*

Le DOSSIER *de prise en charge par le club*

Cochez la référence de la formation demandée

- AC EQUIPE / SECT AHB / WEEKEND ENT REG / CLASSIQUE
 AHB / SEMAINE ENT REG / SEMAINE
 RECY AHB Option 1 RECY ER Option 1
 RECY AHB Option 2 RECY ER Option 2

Cochez votre comité Manche Calvados Orne Eure Seine Maritime

Coût de la formation demandée euros

Nom du stagiairePrénom du stagiaire
 (en lettre majuscule)

PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB

(en lettre majuscule)

Nom du club

Nom du président.....

Le dit club s'engage à réception de la facture, à régler les frais du stagiaire par chèque dans le délais de 30 jours

Nom du stagiaire Prénom

Téléphone du président du club

Signature du Président pour accord

Cachet du club

La VALIDATION DE L'EXPERIENCE *professionnelle d'entraîneur*

Il est institué auprès des ligues et de la fédération,
une instance de Validation de l'Expérience professionnelle
depuis les mesures votées à l'Assemblée Générale de la FFHB à Porto-Vecchio en 1994.

Cette instance peut attribuer l'équivalence d'une qualification fédérale :

Au niveau de la Ligue

Animateur de Handball ou Entraîneur Régional

Recevabilité : le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience d'animation pour l'Animateur de Handball ou d'une expérience d'entraîneur pour l'Entraîneur Régional, en responsabilité, avec un collectif évoluant en championnat régional régulièrement, pendant au moins 5 années.

L'instance de validation est composée :

Du Président de la Ligue, du Cadre d'Etat responsable de la formation et de deux membres désignés par le CA de la Ligue.

Au niveau zone

Entraîneur Interrégional (Adultes / Jeunes / Enfants)

Recevabilité : le candidat doit pouvoir justifier, au moins pendant 5 ans durant les 7 dernières années, de l'encadrement d'une équipe de handball évoluant en compétition. La validation de ces trois diplômes sera réalisé par **la zone technique** et attribuée en relation avec le public support du suivi d'entraînement pour obtenir la mention Adultes ou Jeunes ou Enfants.

L'instance de validation est composée :

Du responsable de zone en charge de la formation, du CTS local.

Au niveau fédéral

Entraîneur Fédéral (Adultes / Jeunes / Enfants)

L'instance décide de l'attribution d'un diplôme fédéral, après entretien avec l'intéressé et au vu d'un dossier qui comprend le compte rendu d'un suivi d'entraînement.

Recevabilité : pouvoir justifier d'une expérience d'entraînement, en responsabilité, avec un collectif évoluant en secteur élite pendant 10 ans.

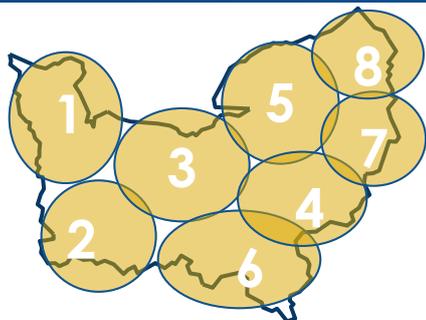
L'instance de validation est composée :

Du Président de la FFHB ou de son représentant, de deux membres du CA désignés à cet effet et de 3 membres de la DTN.

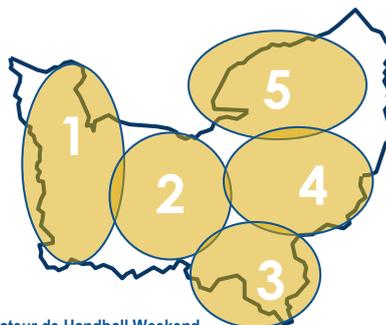
La commission des obligations ne prend en compte que les certifiés en activité.

**Le formulaire de demande de validation d'expérience officiel
(créé par la FFHB en septembre),
sera communiqué à tous les clubs !**

Le CALENDRIER prévisionnel des formations 2016 /2017



Les 8 secteurs de l'Accompagnateur d'Equipe



Les 5 secteurs de l'Animateur de Handball Weekend

Weekends Formation	Congés		Accompagnateur d'Equipe								Animateur de handball			Entraîneur Régional			BPJEPS	Stage Dirigeant Associatif Employeur							
	Zone A	Zone B	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	Formule Weekend S1-S2-S3-S4-S5	Formule Semaine	Recyclage	Formule Classique	Formule Semaine	Recyclage									
Weekend 03/04 septembre																									
Weekend 10/11 septembre																									
Weekend 17/18 septembre																									
Weekend 24/25 septembre																									
Weekend 01/02 octobre																									
Weekend 08/09 octobre			Date limite d'inscription : 15 Octobre 2016																Inscription 15/10						
Weekend 15/16 octobre																									
Weekend 22/23 octobre	A	B																							
Weekend 29/30 octobre	A	B																STAGE 1							
Weekend 05/06 novembre			DJ1		DJ1		DJ1	DJ1																	
Weekend 12/13 novembre			DJ2		DJ2		DJ2	DJ2		Date limite d'inscription : 15 Novembre 2016		Date limite d'inscription : 15 Novembre													
Weekend 19/20 novembre			DJ3		DJ3		DJ3	DJ3																	
Weekend 26/27 novembre				DJ1		DJ1			DJ1	DJ1															
Weekend 03/04 décembre				DJ2		DJ2			DJ2	DJ2															
Weekend 10/11 décembre				DJ3		DJ3			DJ3	DJ3															
Weekend 17/18 décembre	A	B											M1												
Weekend 24/25 décembre	A	B																							
Weekend 31/01 janvier	A	B									S1 04 & 05			S1 04 & 05											
Weekend 07/08 janvier											Positionnement														
Weekend 14/15 janvier																									
Weekend 21/22 janvier																			La Vie Associative						
Weekend 28/29 janvier																			Le Jeu & le Joueur						
Weekend 04/05 février																			S2 07 au 09			S2 07 au 09			
Weekend 11/12 février		B									Les clés de l'animation														
Weekend 18/19 février	A	B									Weekend Rattrapage		Option 1	M2		Option 1									
Weekend 25/26 février	A	B																STAGE 2							
Weekend 04/05 mars	A																								
Weekend 11/12 mars																									
Weekend 18/19 mars																									
Weekend 25/26 mars																									
Weekend 01/02 avril																									
Weekend 08/09 avril		B																							
Weekend 15/16 avril	A	B									WE Animation Enfants & Jeunes	S3 11 au 13		M3		S3 11 au 13									
Weekend 22/23 avril	A	B									Période de Suivi en structure Adultes														
Weekend 29/30 avril	A																								
Weekend 06/07 mai																									
Weekend du 13/14 mai																									
Weekend 20/21 mai																									
Du jeudi 25 au dimanche 28 mai NORMANDIE Avenir												S 4	Option 2 Samedi et Dimanche	M4	S 4	Option 2 Samedi et Dimanche									
Weekend 03/04 juin																									
Weekend 10/11 juin											Retour Dossier Développement														

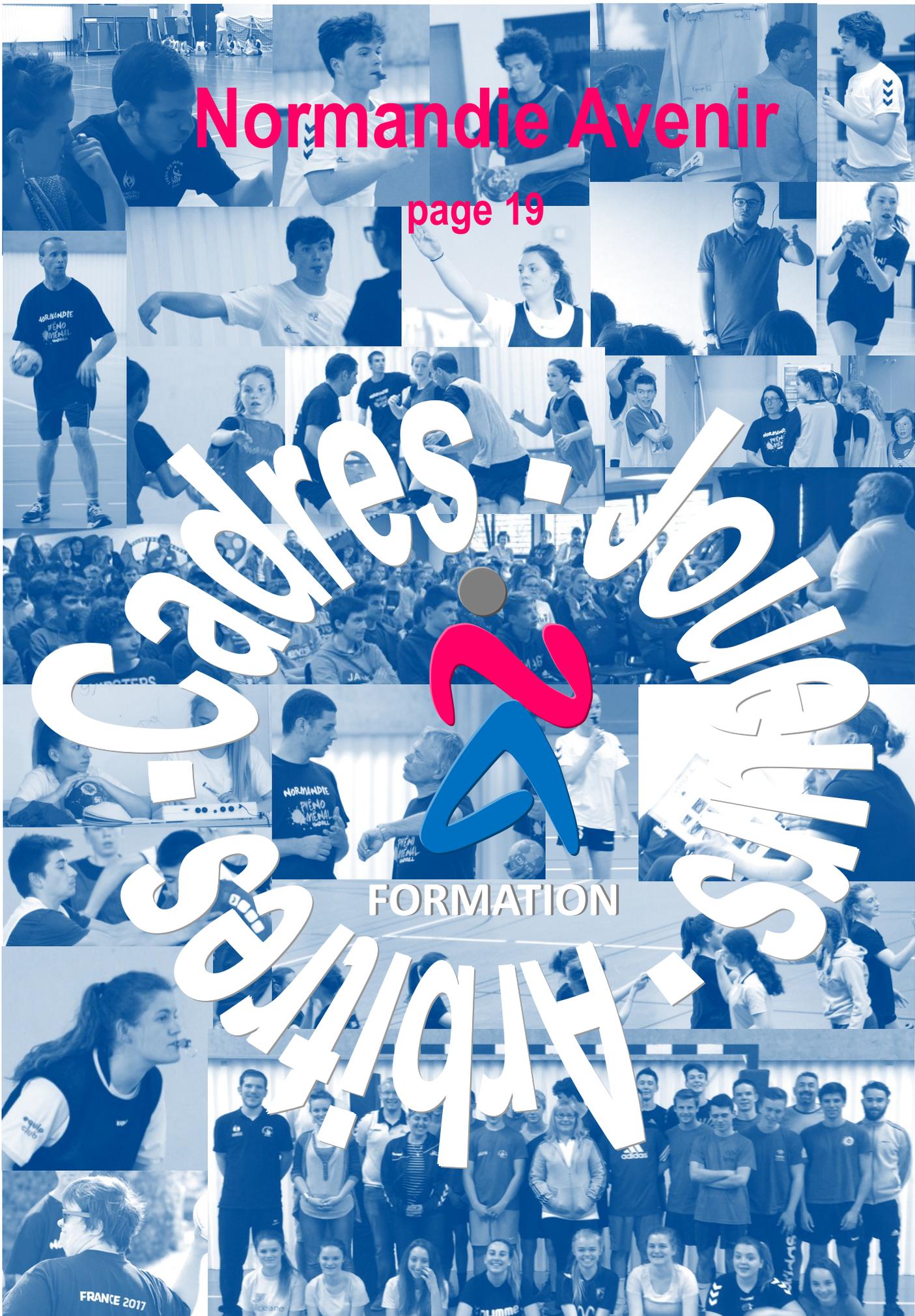
Du 26/09/2016 au 06/07/2017

Normandie Avenir

page 19

Carrières de l'athlète

FORMATION



FRANCE 2017